



FFR

REPRISE D'ACTIVITÉ RUGBY

Simplification de la procédure en cas de détection d'un cas COVID

11 septembre 2020

LES GRANDES ÉTAPES DE LA REPRISE DU RUGBY EN TOUTE SECURITE

15 mai 2020 ✓

Validation par le Ministère des sports du Plan de reprise d'activité rugby élaboré par la Fédération Française de rugby

20 mai 2020 ✓

Transmission du Plan détaillé avec accès à du contenu vidéo pour démarrer la reprise progressive en toute sécurité du rugby et accompagner tous les clubs

27 mai 2020 ✓

Mise en application du stade rugby 2 (parcours individuels avec ballon) avec accès au contenu vidéo spécifique pour tous les clubs et acteurs de la reprise de l'activité rugby

9 juin 2020 ✓

Autorisation de mise en application du stade rugby 3 (situations avec passes)

22 juin 2020 ✓

Autorisation de reprise du rugby avec contact par le Ministère des Sports. Accompagnement des clubs avec accès à du contenu détaillé et adapté pour la reprise des situations de contact

21 août 2020 ✓

Transmission du Guide COVID à l'ensemble de ses clubs amateurs rassemblant les mesures nécessaires pour le bon déroulement des compétitions

11 septembre 2020 ✓

Simplification de la procédure en cas de détection d'un cas COVID au sein d'un club de rugby

REPRISE DE L'ACTIVITE RUGBY

La reprise de l'activité rugby c'est :

1

REPRENDRE L'ENTRAÎNEMENT DANS LES MÊMES CONDITIONS QU'AVANT LA CRISE

pour tous les clubs et toutes les catégories d'âge

- Situations avec contact

2

MAINTENIR LES MISSIONS DU COVID MANAGER DANS LES MÊMES CONDITIONS QU'AVANT LA CRISE

nommé à chaque échelon (club, département, ligue)

- Maintenir un niveau de vigilance sanitaire et sécuritaire pour nos pratiquants
- Conserver la procédure de listings des pratiquants présents lors des séances

3

CONSERVER L'APPLICATION DU STADE RUGBY 0 ET L'AUTODIAGNOSTIC QUOTIDIEN

4

CONTINUER DE TRANSMETTRE DU CONTENU PEDAGOGIQUE DE SEANCES ADAPTÉES

par la FFR aux clubs

SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE EN CAS DE DÉTECTION CAS COVID

« Les Directives Ministérielles ont rappelé à toutes les Fédérations que les licenciés sont avant tout des citoyens.

C'est pourquoi le sport amateur ne doit pas porter la gestion de la circulation du virus et les Fédérations ne doivent pas, même si c'est de bonne foi, construire des architectures qui rajoutent de la complexité.

Il y a des organes compétents pour gérer la circulation du virus, ce sont les ARS (Agences Régionales de Santé) qui s'inscrivent dans un dispositif national.

Quand un licencié sera suspecté d'être positif, il faudra lui demander de s'isoler par rapport au club et de procéder à un test. Ensuite, c'est l'ARS qui devra prendre la main, s'il y a des suites à donner.

La vie du club continuera dans le cadre des préconisations éventuelles de l'ARS.

Cette simplification s'inscrit pleinement dans notre volonté de favoriser le plus possible la pratique et de décharger les responsabilités qui pèsent

sur nos dirigeants. »

Dr Serge Simon, Vice-Président de la Fédération Française de rugby et pilote de la cellule de crise



PROTOCOLE MÉDICAL



CAS SUSPECT

AVEC APPARITION DE SYMPTÔMES



Isolement immédiat et test RT-PCR.



Alerte auprès du COVID-MANAGER du club. Celui-ci établit la liste des personnes à risque ayant été en contact avec le cas suspect au cours des 10 derniers jours. Prise de contact avec l'ARS.*



Pas de suspension de l'activité de groupe et du club.



INFORMATION

...auprès des membres ou parents des personnes contact à risque afin qu'ils soient vigilants à l'apparition de potentiels symptômes et de les encourager à pratiquer un dépistage.*



TEST POSITIF



Isolement de la personne symptomatique testée positive pendant 7 jours. Nouveau test à J+7 et reprise avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive selon les recommandations du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Santé.



Alerte par le COVID MANAGER auprès de la FFR et de l'ARS Régionale de la Ligue concernée.

L'ACTIVITÉ DU CLUB SE POURSUIT DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR L'A.R.S. OU AUTRE TUTELLE
(MUNICIPALITÉS, PRÉFET ETC...)

LA DÉCISION DE L'A.R.S. EST IMPACTANTE POUR LA REPRISSE DES COMPÉTITIONS

(NON-ACCÈS À TOUT OU PARTIE DES INSTALLATIONS, INSUFFISANCE D'EFFECTIF ETC...)

LA DÉCISION DE L'A.R.S. N'EST PAS IMPACTANTE POUR LA REPRISSE DES COMPÉTITIONS

TEST NEGATIF

AVEC UNE DISPARITION TOTALE DES SYMPTÔMES



Sortie d'isolement, ou reprise, ou poursuite de l'activité !

* PERSONNE-CONTACT À RISQUE

Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable.

Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre quelle que soit la durée (conversation, repas, flirt, accolade, embrassade).

Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins.

Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.



PRISE DE CONTACT AVEC L'A.R.S. SUR
WWW.ARS.SANTE.FR



CONTACTER LA CELLULE URGENCE COVID FFR

COVID-CLUB@FFR.FR

COMPÉTITIONS FÉDÉRALES
CUC@IDFRUGBY.FR

FFR
LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE



SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE EN CAS DE DÉTECTION CAS COVID

Dans la continuité du **plan de reprise du rugby français** diffusé depuis le mois de mai 2020 à tous ses clubs, la **Fédération Française de rugby poursuit son accompagnement et simplifie la procédure en cas de détection d'un cas COVID** au sein d'un club tout en **assurant la protection de l'ensemble des acteurs du rugby** eu égard de la situation sanitaire actuelle.

PROTOCOLE MEDICAL : CE QUI CHANGE

si cas suspects ou avérés

- En cas de suspicion ou détection d'un cas COVID, seul la personne suspectée ou testée positive est isolée ;
**Avant → isolement de l'ensemble du groupe*
- Informer les membres ou les parents du groupe concerné par le cas positif afin qu'ils soient vigilants à de potentiels symptômes et les encourager à pratiquer un dépistage ;
**Avant → test obligatoire des membre du groupe à J+7 du dernier contact avec la personne testée positive*
- Deux situations uniques :
 - Situation A : test positif ou symptômes (isolement)
 - Situation B : test négatif (sortie de l'isolement et reprise de l'activité)**Avant → Situation C : test négatif avec continuité des symptômes (prolongation de l'isolement et test PCR à J+7 du test initial)*

*En comparaison au 1er protocole médical diffusé le 21/08 dernier à retrouver [ici](#)



FFR

Contact presse – claire.billard@ffr.fr - +33 (0)6 08 77 80 72